

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 17

3 janvier 2012

SOMMAIRE

Alex Stewart (Assayers) Inc. S.A.	779	MMR Russia S.à r.l.	799
A Table S.à r.l.	781	MMR Russia S.à r.l.	800
Caspian Logistic Company S.à r.l.	791	MMR Russia S.à r.l.	796
ChaoiSky Solar Energy S.à r.l.	801	MMR Russia S.à r.l.	800
C. Hypothek Lux S.à r.l.	780	Moonlight Capital S.A.	789
CLC Group S.à r.l.	791	Multi-Solar S.A.	775
C.S.D. S.A.	814	Myrtle S. à r. l.	804
DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l.	777	N Alpha S.à r.l.	804
Embassair Finance	816	Nanna II S.C.A.	811
Epsom Estate S.A.	777	Naya Luxco S.à r.l.	811
Europa (Lux) S.à r.l.	815	Naya Luxco S.à r.l.	813
GestAdlmo S.A.	775	Negentropy Holding S.A.	815
Gestioni Investments S.A.	800	Negentropy Holding S.A.	812
Invista S.à r.l.	790	Neo Liquidation S.à r.l.	812
Johnson Controls Luxembourg Holding and Finance S.à r.l.	786	Neo Liquidation S.à r.l.	812
Karian S.à r.l.	794	Net & Clean S.à r.l.	815
KoSa Foreign Investments S.à r.l.	811	New Bistrot S.à r.l.	816
Landericus Property ETA S.à r.l.	783	N.G.C. Titrisation S.A.	805
Mach 3 West	775	NVB S.A.	788
Madera S.à r.l.	777	NVB S.A.	816
Maginvest S.A., SPF	778	O.F.C. S.à r.l.	816
Magnetita S.A.	790	Patagonia S.A.	801
Magnetita S.A.	790	Primero Mining Luxembourg	770
Magnetita S.A.	776	River Melody Sàrl	805
Maxfrites S.A.	805	Schieben Leichtmetall- und Stahlbau GmbH	789
Mediator S.A.	790	SP Assistance S.A.	791
Melrose Real Estate Investment S.A.	794	Stalexport Autoroute S.à r.l.	797
Men Invest	796	Strategic Management Sàrl	816
Meritan Holdings S.A.	796	TaeKwonDo Team Beckerich	808
Meriva S. à r.l.	797	Trojan Investments S.à r.l.	812
MH Concept S.à r.l.	780		

Primero Mining Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 82.930.937,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 154.749.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of September,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Primero Mining Luxembourg, a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9-11, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 3,345,000.- and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 154.749 (the "Company").

There appeared

Primero Mining Corp. (formerly Mala Noche Resources Corp.), a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Canada, having its registered office at Suite 1640, One Bentall Center, 505 Burrard Street, Box 24, Vancouver, British Columbia, V7X 1M6, Canada, and registered under number BC0870265, as sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mr. Régis Galiotto, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to act that:

The 20,000 ordinary shares (the "Ordinary Shares") and the 3,325,000 mandatorily redeemable preferred shares (the "MRPS" and, together with the Ordinary Shares, the "Shares") representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Conversion of the share capital of the Company from United States Dollars to Mexican Pesos;
- 2) Amendment of rights attached to the mandatorily redeemable preferred shares issued by the Company from a fixed rate to a combination of a fixed rate and a variable rate;
- 3) Increase of the share capital of the Company by an amount in MXN equivalent to EUR 2,000,000.-, by issuance of ordinary shares to the sole shareholder of the Company, to be fully paid-up by capitalisation of part of the share premium attached to the mandatorily redeemable preferred shares of the Company; and
- 4) Subsequent amendment to articles 6 and 19 of the articles of association of the Company in order to reflect the conversion of the share capital of the Company from United States Dollars to Mexican Pesos, the amendment to the rights attached to the mandatorily redeemable preferred shares and the increase of share capital.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from United States Dollars (USD) to Mexican Pesos (MXN) with retroactive effect as of September 26, 2011 and to subsequently convert the nominal value of the Shares of the Company, from one United States Dollar (USD 1.-) to one Mexican Pesos (MXN 1.-) per Share. For the purpose of this conversion, the currency exchange rate to be applied is of one United States Dollar (USD 1.-) for thirteen point eight nine one seven Mexican Pesos (MXN 13.8917).

Consequently, the share capital of the Company amounts to forty-six million, four hundred and sixty-seven thousand, seven hundred and thirty-seven Mexican Pesos (MXN 46,467,737.-) consisting of two hundred and seventy-seven thousand, eight hundred and thirty-four (277,834) Ordinary Shares and forty-six million, one hundred and eighty-nine thousand, nine hundred and three (46,189,903) MRPS, each with a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-), the amount of the share premium attached to the MRPS amounts to four billion five hundred and sixty-eight million one hundred and eighty-one thousand three hundred and fifty-seven Mexican Pesos (MXN 4,568,181,357.-), the amount of the legal reserves attached to the Ordinary Shares amounts to twenty-seven thousand seven hundred and eighty-four Mexican Pesos (MXN 27,784.-) and the amount of the legal reserves attached to the MRPS amounts to four million, six hundred and eighteen thousand nine hundred and ninety-nine Mexican Pesos (MXN 4,618,990.-).

Second resolution

It is resolved to amend the rights attached to the MRPS so that the interest rate be changed from a fixed return of eight point eight nine percent (8.89%) to a variable return together with a minimum fixed rate of one percent (1%) computed on the nominal value of the MRPS including the attached share premium with effect as of September 26, 2011.

It is therefore resolved to amend article 19 of the Company's articles of association so that each MRPS holder be entitled to a cumulative preferred dividend equal to (a) a fixed rate equal to 1% (one percent) of the sum of (i) the nominal value of the MRPS held by that MRPS holder and (ii) the MRPS share premium attached to the MRPS held by that MRPS holder and (b) any interest income, capital gains and/or profits of any assets including without limitation intragroup loans, treasury assets, cash, and any reinvested profits from such assets, of which the acquisition was originally financed by the issuance of MRPS and the MRPS share premium attached to the MRPS, less the said one percent (1%) fixed rate and an appropriate margin to be agreed by the Company and the MRPS holder from time to time. Said appropriate margin as well as the one percent (1%) fixed rate being calculated on the daily total of issued MRPS nominal value and MRPS share premium attached to the MRPS during the course of the Company's financial year.

Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-six million, four hundred and sixty-three thousand two hundred Mexican Pesos (MXN 36,463,200.-), so as to raise it from its current amount of forty-six million, four hundred and sixty-seven thousand seven hundred and thirty-seven Mexican Pesos (MXN 46,467,737.-) to an amount of eighty-two million nine hundred and thirty thousand nine hundred and thirty-seven Mexican Pesos (MXN 82,930,937.-), by creation and issuance to the Sole Shareholder of thirty-six million four hundred and sixty-three thousand two hundred (36,463,200) Ordinary Shares with a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) subject to the payment of an amount of three million six hundred and forty-six thousand three hundred and twenty Mexican Pesos (MXN 3,646,320.-) to be allocated to the legal reserves account attached to the Ordinary Shares.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of thirty-six million, four hundred and sixty-three thousand two hundred Mexican Pesos (MXN 36,463,200.-) by subscribing to the New Shares subject to the payment of an amount of three million six hundred and forty-six thousand three hundred and twenty Mexican Pesos (MXN 3,646,320.-) to be allocated to the legal reserves account attached to the Ordinary Shares, the whole being fully paid up by capitalisation of part of the share premium attached to the mandatorily redeemable preferred shares of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 and 19 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at eighty-two million nine hundred and thirty thousand, nine hundred and thirty-seven Mexican Pesos (MXN 82,930,937.-) divided into:

- thirty-six million seven hundred and forty-one thousand thirty-four (36,741,034) shares with a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, fully paid-up (the “Ordinary Shares”); and
- forty-six million one hundred and eighty-nine thousand nine hundred and three (46,189,903) mandatorily redeemable preferred shares with a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, fully paidup (the “MRPS”).

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Any share premium paid on a MRPS shall be booked in a MRPS share premium account (the “MRPS Share Premium Account”) and such share premium shall remain attached to that MRPS.”

“ **Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

Each financial year, out of the remaining profits after allocation to the legal reserve, calculated in accordance with Luxembourg GAAP (the “Available Profits”), the Available Profits shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the majority of shareholders present or represented, resolving to distribute, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Where a net profit is shown in the annual accounts approved by the shareholders, further to the allocation to the legal reserve, each MRPS holder is entitled to a (a) a fixed rate equal to 1% (one percent) on the sum of i) the nominal value of the MRPS held by that MRPS holder and ii) the MRPS share premium attached to the MRPS held by that MRPS

holder and (b) any interest income, capital gains and/or other profits of any assets including without limitation intragroup loans, treasury assets, cash, and any reinvested profits from such assets, of which the acquisition was originally financed by the issuance of MRPS and the MRPS share premium attached to the MRPS, less the said 1% fixed rate and an appropriate margin to be agreed by the Company and the MRPS holder from time to time. Said appropriate margin as well as the 1% fixed rate shall be calculated on the daily total of issued MRPS nominal value and MRPS share premium attached to the MRPS during the course of the Company's financing year (the "Cumulative Preferred Dividend").

The Cumulative Preferred Dividend shall be increased by the amount of the Cumulative Preferred Dividend(s) that have not been distributed, whether in full or in part, over the past financial years.

Each holder of MRPS is entitled to a fraction of the total profit distributed to all the MRPS in proportion of the MRPS he holds in the Company.

After distribution of the Cumulative Preferred Dividend, the remainder of the Available Profits may be distributed to the holders of Ordinary Shares.

Each holder of Ordinary Share(s) is entitled to a fraction of the total profit distributed to all the Ordinary Shares in proportion to the Ordinary Share(s) he holds in the Company."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand seven hundred Euros (2,700.-Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Primero Mining Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, rue de Louvigny, L1946 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 3.345.000,-EUR, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.749 (la «Société»).

A comparu,

Primero Mining Corp., (anciennement dénommée MALA NOCHE RESOURCES CORP.), une société de droit Canadien, ayant son siège social à Suite 1640, One Bental Center, 505 Burrard Street, Box 24, Vancouver, Colombie Britannique, V7X 1M6, Canada, et enregistrée sous le numéro BC0870265, en tant qu'associé unique de la Société (l'«Associé Unique»),

ici représentée par M. Régis Galiotto, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand -Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que les 20.000 parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et les 3.325.000 parts sociales préférentielles à rachat obligatoire (les «MRPS») et, ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales»), représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informée.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Conversion du capital social de la Société de Dollar Américain à Pesos Mexicain;
- 2) Remplacement du taux fixe applicable aux parts sociales préférentielles à rachat obligatoire par une combinaison de taux fixe et de taux variable et modification subséquente des droits qui leurs sont attachés;
- 3) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant en Pesos Mexicains équivalent à 2.000.000,- Euros, par l'émission de parts sociales ordinaires à l'associé unique de la Société, devant être entièrement libérées par

capitalisation d'une partie de la prime d'émission attachée aux parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de la Société;

4) Modification subséquente des articles 6 et 19 des statuts de la Société en vue de refléter la conversion du capital social de la Société de Dollar Américain en Pesos Mexicain, la modification des droits attachés aux parts sociales préférentielles à rachat obligatoire et l'augmentation de capital.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société de Dollar Américain (USD) en Pesos Mexicain (MXN) avec effet rétroactif au 26 septembre 2011 et, partant, de convertir la valeur nominale des Parts Sociales de 1,-USD à 1,-MXN. Aux fins de cette conversion, le taux de conversion devant être appliqué est de un Dollar Américain (1,-USD) pour treize virgule huit mille neuf cent dix-sept Pesos Mexicain (13,8917 MXN).

Par conséquent, le capital social de la Société s'élève à quarante-six millions quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-sept Pesos Mexicains (46.467.737.-MXN) représenté par deux cent soixante-dix-sept mille huit cent trente-quatre (277.834) Parts Sociales Ordinaires et quarante-six millions cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (46.189.903) MRPS, chacune avec une valeur nominale de un Pesos Mexicain (1,-MXN), le montant de la prime d'émission attachée aux MRPS s'élevant à quatre milliards cinq cent soixante-huit millions cent quatre-vingt-un mille trois cent cinquante-sept Pesos Mexicains (4.568.181.357.-MXN), le montant de la réserve légale attachée aux Parts Sociales Ordinaires s'élevant à vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-quatre Pesos Mexicains (27.784.-MXN) et le montant de la réserve légale attachée aux MRPS s'élevant à quatre millions six cent dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix Pesos Mexicains (4.618.990.-MXN).

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier les droits attachés aux parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de manière à ce que le taux d'intérêt applicable passe d'un taux fixe de huit virgule quatre-vingt-neuf pour cent (8,89%) à un taux variable comprenant un taux fixe minimum de un pour cent (1%) calculé sur la valeur nominale des MRPS entendue comme comprenant la prime d'émission attachée à ces MRPS avec effet au 26 septembre 2011.

Il est donc décidé de modifier l'article 19 des statuts de la Société afin que chaque détenteur de MRPS se voie conférer le droit à (a) un taux fixe égal à un pour cent (1,-%) de la somme de (i) la valeur nominale des MRPS qu'il détient et (ii) toutes rémunérations d'intérêt, gains en capital et/ou autres plus-values réalisées sur tout actif, y compris, sans y être restreint, prêts intragroupes, trésorerie, espèces, et tous produits du réinvestissement de tels actifs dont l'acquisition aura été initialement financée par l'émission de MRPS moins le taux fixe de un pour cent (1,-%) et une marge appropriée qui sera déterminée par accord entre la Société et les détenteurs de MRPS de temps à autre. Cette marge appropriée ainsi que le taux fixe de un pour cent (1,-%) seront calculés sur la base du total journaliser de la valeur nominale des MRPS émis et de la prime d'émission attachée au MRPS dans le cours de l'exercice social de la Société.

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trente-six millions quatre cent soixante-trois mille deux cent Pesos Mexicains (36.463.200,-MXN), pour le porter de son montant actuel de quarante-six millions quatre cent soixante-sept mille sept cent trente-sept Pesos Mexicains (46.467.737,-MXN) à un montant de quatre-vingt-deux millions neuf cent trente mille neuf cent trente-sept Pesos Mexicains (82.930.937,-MXN), par la création et l'émission à l'Associé Unique de trente-six millions quatre cent soixante-trois mille deux cents (36.463.200) Parts Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de un Pesos Mexicain (1,MXN) chacune, moyennant paiement d'un montant de trois millions six cent quarante-six mille trois cent vingt Pesos Mexicains (3.646.320,-MXN) à allouer à la réserve légale attaché aux Parts Sociales Ordinaires.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de trente-six millions quatre cent soixante-trois mille deux cent Pesos Mexicains (36.463.200,-MXN) en souscrivant à l'ensemble des Nouvelles Parts Sociales, moyennant le paiement d'une prime d'émission y attachée d'un montant de trois millions six cent quarante-six mille trois cent vingt Pesos Mexicains (3.646.320,-MXN), la totalité étant entièrement libérée par capitalisation d'une partie de la prime d'émission attachée aux parts sociales préférentielles à rachat obligatoire de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier les articles 6 et 19 des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 6. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-deux millions, neuf cent trente mille neuf cent trente-sept Pesos Mexicains (82.930.937,MXN) divisé en:

- trente-six million sept cent quarante et un mille trente-quatre (36.741.034) parts sociales ordinaires intégralement libérées, d'une valeur nominale de un Pesos Mexicain (1,-MXN) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»); et

- quarante-six million, cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent trois (46.189.903) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire intégralement libérées, d'une valeur nominale de un Pesos Mexicain (1,-MXN) chacune (les «MRPS»).

Le capital social peut être augmenté ou réduit, le cas échéant, par résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant soixante-quinze pourcent (75%) du capital social.

Toute prime d'émission payée à l'occasion de l'émission de MRPS doit être comptabilisée dans un compte prime d'émission des MRPS (le «Compte Prime d'Emission des MRPS»), et cette prime d'émission restera attachée à ces MRPS.

« **Art. 19. Bénéfices.** Le solde positif du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être reprise à tout moment jusqu'à entière reconstitution si elle venait à redescendre sous le seuil de 10% du capital social.

Lors de chaque exercice social, les bénéfices restants après affectation à la réserve légale et calculés selon les principes comptables généralement reconnus au Grand-duché de Luxembourg (le «Bénéfice Disponible»), sont alloués par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution adoptée à la majorité des associés présents ou représentés, décidant de sa distribution, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Quand il ressort un bénéfice net des comptes annuels approuvés par les associés, et ce après affectation à la réserve légale si cette allocation est légalement requise, chaque détenteur de MRPS se voit conférer le droit à (a) un taux fixe égal à 1,-% de la somme de (i) la valeur nominale des MRPS qu'il détient et (ii) toutes rémunérations d'intérêt, gains en capital et/ou autres plus-values réalisées sur tout actif, y compris, sans y être restreint, prêts intragroupes, trésorerie, espèces, et tous produits du réinvestissement de tels actifs dont l'acquisition aura été initialement financée par l'émission de MRPS moins le taux fixe de 1,-% et une marge appropriée qui sera déterminée par accord entre la Société et les détenteurs de MRPS de temps à autre. Cette marge appropriée ainsi que le taux fixe de 1,-% seront calculés sur la base du total journaliser de la valeur nominale des MRPS émis et de la prime d'émission attachée au MRPS dans le cours de l'exercice social de la Société (le «Dividende Cumulatif Préférentiel»).

Le Dividende Cumulatif Préférentiel est augmenté, par le montant du(es) Dividende(s) Cumulatif(s) Préférentiel(s) qui n'ont pas été distribués, en totalité ou en partie, au cours des derniers exercices sociaux.

Chaque détenteur de MRPS a droit à une fraction du total des bénéfices distribués à toutes les MRPS proportionnellement au nombre de MRPS qu'il détient.

Après distribution du Dividende Cumulatif Préférentiel, le reliquat du Bénéfice Disponible peut être distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Chaque détenteur de Parts Sociales Ordinaires a droit à une fraction du total des bénéfices distribués à l'ensemble des Parts Sociales Ordinaires proportionnellement au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'il détient.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux mille sept cents Euros (2.700.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44681. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163469/270.

(110188883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Multi-Solar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 56.339.

—
Extrait du Réunion du Conseil d'Administration tenue au siège de la société le 15 Novembre 2011

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue au siège de la société le 15 Novembre 2011 que Monsieur Rollinger Sven, administrateur de sociétés, demeurant à 2, rue Guillaume Stolz L-8126 Bridel, a été nommé nouveau administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée à tenir en 2014 avec les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et valablement autorisé à l'engager par leur co-signature obligatoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163429/14.

(110189229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Mach 3 West, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 11.979.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163407/10.

(110189099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

GestAdlmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 6, rue Belle Vue.
R.C.S. Luxembourg B 136.484.

—
L'an deux mil onze, le vingt et unième jour de novembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „GestAdlmo S.A.“, avec siège social au 6, rue Belle Vue, L-4974 Dippach, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 janvier 2008, publié au Mémorial C, numéro 709 du 21 mars 2008, modifié en dernier lieu par le notaire instrumentant, en date du 4 avril 2008, publié au Mémorial C, numéro 1781 du 18 juillet 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anne-Marie Gugert, Directeur administratif et financier, demeurant à L-4974 Dippach, 6 rue Belle Vue.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Anne-Marie Gugert, prénommée.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et validées par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Décision d'étendre l'objet social de la société;
2. Modification de l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la gestion administrative, commerciale, financière et industrielle. La Société pourra effectuer toutes opérations commerciales à l'exception des produits pharmaceutiques et alimentaires.

La Société peut accomplir toutes opérations immobilières se rattachant aux métiers de promoteur, d'administration de biens et de syndic de propriété, la société peut également assurer la profession d'agent immobilier.

La Société dans le cadre des métiers de l'immobilier peut réaliser toutes opérations financières telles que l'achat, la vente, de biens immobiliers, des prises de participations financières dans des opérations immobilières, la location de biens et de tous services se rattachant aux métiers de l'immobilier.»

3. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'étendre l'objet social de la société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la gestion administrative, commerciale, financière et industrielle.

La Société pourra effectuer toutes opérations commerciales à l'exception des produits pharmaceutiques et alimentaires.

La Société peut accomplir toutes opérations immobilières se rattachant aux métiers de promoteur, d'administration de biens et de syndic de propriété, la société peut également assurer la profession d'agent immobilier.

La Société dans le cadre des métiers de l'immobilier peut réaliser toutes opérations financières telles que l'achat, la vente, de biens immobiliers, des prises de participations financières dans des opérations immobilières, la location de biens et de tous services se rattachant aux métiers de l'immobilier.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Anne-Marie Gugert, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 novembre 2011. LAC / 2011 / 51896. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163263/69.

(110189429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Magnetita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.770.

Je vous informe par la présente de ma démission, avec effet immédiat, en tant qu'Administrateur de la société MAGNETITA S.A.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Anne-Marie Pratiffi.

Référence de publication: 2011163410/10.

(110189384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

DayMen Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 513.145,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.660.

En date du 23 août 2011 le conseil de gérance a pris les résolutions suivantes:

- Transfert du siège social du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

- Transfert de l'adresse professionnelle de José Correia, gérant de catégorie B, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

L'adresse professionnelle de Gilbert Roberts, gérant de catégorie A, est désormais 1435, North Me Dowell Street, Suite 200, CA94954 Petaluma, Etats-Unis.

L'adresse professionnelle de Paul Crawley, Gilbert J. Roberts, Robin Riley et David Riley, associés, est désormais au 1435, North Me Dowell Street, Suite 200, CA94954 Petaluma, Etats-Unis.

En date du 31 août 2011, l'associé Nigel Fielden, avec adresse professionnelle à Merryhills Enterprise Park, Park Lane, WV10 9TJ Wolverhampton, Royaume Uni, a cédé la totalité de ses 1,102 parts comme suit:

- 184 parts à l'associé Gilbert J. Roberts, avec adresse professionnelle au 1435, North McDowell Street, Suite 200, CA 94954 Petaluma, Etats-Unis

- 367 parts à l'associé Paul Crawley, avec adresse professionnelle au 1435, North McDowell Street, Suite 200, CA 94954 Petaluma, Etats-Unis

- 184 parts à l'associé Randy Dannewitz, avec adresse professionnelle au 1003, Gravenstein Highway North, CA 95472, Sepastopol, Etats-Unis

- 367 parts à Frederick Mark Gumz, avec adresse professionnelle au 1746, Hawthorne Road, 18015, Bethlehem, Palestine

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163850/29.

(110189906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Madera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.182.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 137.549.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 24 novembre 2011

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg avec effet au 24 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011163629/15.

(110189069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Epsom Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.078.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2011:

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary and Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Pour Epsom Estate S.A.

Référence de publication: 2011163877/32.

(110190103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Maginvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.475.

L'an deux mille onze, le seize novembre,
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MAGINVEST S.A., SPF", ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.475, constituée suivant acte notarié en date du 15 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 487 du 6 septembre 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} mars 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1228 du 24 décembre 2001.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 11 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2867 du 30 décembre 2010.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Madame Michela Klemke, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Madame Carole Sabinot, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Arpea, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination du liquidateur, Monsieur Pierre Hoffmann.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur de la société Monsieur Pierre Hoffmann, réviseur d'entreprises, né le 7 septembre 1951 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KLEMKE, C. SABINOT, S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2011. LAC/2011/51260. Reçu douze euros (€ 12.).

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163409/63.

(110189144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Alex Stewart (Assayers) Inc. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 154.682.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société du droit de la République des Seychelles PANIOL MANAGEMENT S.A., établie et ayant son siège social à Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, République des Seychelles, constituée le 27 novembre 2007, et portant le numéro de registre IBC NO 042729,

ici représentée par Monsieur Fernand Sassel, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration générale lui donnée le 27 novembre 2007, laquelle procuration est restée annexée à un acte du notaire soussigné du 31 mars 2008, enregistré à Remich le 3 avril 2008, relation REM/2008/458.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme "ALEX STEWART (ASSAYERS) INC. S.A.", établie et ayant son siège social à L-1835 Luxembourg, 23, rue des Jardiniers, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1950 du 21 septembre 2010. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154682.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent vingt euros (320,- EUR) chacune.

Que la comparante, prénommée, est et restera propriétaire de toutes les actions de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Elle déclare, en tant que liquidateur de la Société, que l'activité de la Société a cessé et qu'en tant qu'actionnaire unique, elle est investie de tout l'actif et passif et qu'elle a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

Que décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leur mandat jusqu'au moment de la dissolution.

Que le registre des actionnaires sera annulé à partir de ce jour.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Que le comparant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. SASSEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 16 novembre 2011. Relation: REM/2011/1507. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 novembre 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011163775/45.

(110190024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

C. Hypothek Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.213.

EXTRAIT

En date du 16 Septembre 2011, TCS II Lu S.à r.l. et TCS II Opportunities Lu S.à r.l., les deux associés de la Société, ont transféré 1,250 parts sociales à Crown Westfalen Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg sous le numéro B141516.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Novembre 2011.

Pour la Société

Pedro Fernandes das Neves

Référence de publication: 2011163674/17.

(110189649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

MH Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6190 Gonderange, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.720.

L'an deux mille onze, le sixième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1° Monsieur Marc HOFFMANN, éducateur gradué, né à Luxembourg, le 29 janvier 1973, demeurant à L-6190 Gonderange 2, rue Grande-Duchesse Charlotte;

2° Madame Sandrine NOËL, assistante sociale, née à Messancy (Belgique) le 9 octobre 1973, demeurant à L-6190 Gonderange 2, rue Grande-Duchesse Charlotte;

Le comparant sous 1° déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée "MH Concept S.à r.l.", ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.720 (ci-après nommée la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 1^{er} septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2455 du 8 octobre 2008, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, prénommé, le 4 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 294 du 10 février 2010.

Monsieur Marc HOFFMANN, prénommé sous 1^o, déclare par les présentes céder cent vingt-cinq (125) parts sociales qu'il détient dans la société MH Concept S.à r.l. à Madame Sandrine NOËL, prénommée sous 2^o, ici présente et qui accepte, au prix fixé entre parties, dont quittance, hors la comptabilité du notaire.

Ensuite est intervenu Monsieur Jean-Claude Reding, en sa qualité de gérant unique de la Société, déclare accepter la susdite cession de parts au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Les comparants déclarent que les deux cent cinquante (250) parts sociales de la société MH Concept S.à r.l. sont désormais détenues comme suit:

Monsieur Marc HOFFMANN, prénommé, Cent vingt-cinq	125
Madame Sandrine NOËL, prénommée, Cent vingt-cinq	125
Total : deux cent cinquante parts sociales	250

Ensuite, les comparants sous 1^o et 2^o, agissant en leur qualité de seuls associés de la société MH Concept S.à r.l. on pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes, vers L-6190 Gonderange, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte, avec effet au 1^{er} novembre 2011 et de modifier en conséquence l'article 4 (premier paragraphe) des statuts qui se lira comme suit:

Art. 4. (premier paragraphe). "Le siège social de la société est établi dans la commune de Junglinster."

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Jean-Claude REDING, précité comme gérant technique et Monsieur Marc HOFFMANN, précité comme gérant administratif pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique pour tous les actes dans le domaine technique et par la signature individuelle du gérant administratif pour tous les actes dans le domaine administratif.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (1.100,- €).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marc Hoffmann, Sandrine Noël, Jean-Claude Reding, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 novembre 2011 LAC/2011/51334. (Reçu 75,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163420/55.

(110189037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

A Table S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6446 Echternach, 2, rue du Haut-Ruisseau.

R.C.S. Luxembourg B 164.919.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Jorge Antonio DA SILVA, gérant de société, demeurant au L6464 Echternach, 2-4 rue des Merciers.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toutes autres manières dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "A TABLE S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Echternach.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2011.

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Jorge Antonio DA SILVA, prèdit.

2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

3.- Le siège social est établi à L-6446 Echternach, 2 rue du Haut- Ruisseau.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Da Silva, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15336. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2011

Référence de publication: 2011163758/83.

(110189889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Landericus Property ETA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.067.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth of November.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

LANDERICUS HOLDING LIMITED S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 135.164,

hereby represented by two of its managers, namely:

- Ms. Cécile CAMODECA, private employee, residing professionally in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, and

- Ms. Claire ALAMICHEL, private employee, residing professionally in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

- that the private limited liability company LANDERICUS PROPERTY ETA S.à r.l., with registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 144.067 (NIN 2008 2452 703) has been incorporated under the name of SHLF Holdings No. 1 S.à r.l., by deed of the undersigned notary on December 30, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 248 of February 4, 2009, and which articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed by the undersigned notary on March 15, 2010 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 881 of April 28, 2010

- that the corporate capital is set at FOURTEEN THOUSAND EURO (€ 14,000.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with no par value, all attributed to the company LANDERICUS HOLDING LIMITED S.à r.l.

The company has been put into liquidation by deed of the undersigned notary on the 15th of November 2011, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting, being held under private seal on the 18th of November 2011, after having taken notice of the report of the liquidator, has named as audit-controller the company EXAUDIT S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 124.982.

A copy of the said report of the liquidator established on the 17th of November 2011, after having been signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as said before, acting in his capacity as sole shareholder, has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, having taken notice of the report by the auditor-controller, approves the report of the liquidator and the liquidation accounts.

The said report, after signature "ne varietur" by the persons attending and the recording notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Second resolution

The sole shareholder gives full discharge to the managers for the execution of their mandates.

Third resolution

The sole shareholder gives full discharge to the liquidator and to the auditor-controller for the execution of their mandates.

Fourth resolution

The closing of the liquidation is pronounced.

Fifth resolution

The assets of the company, after deduction of all liquidation fees and expenses, will be attributed to the sole shareholder.

Sixth resolution

It is decided that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five years at least at the former registered office of the company, and that all the sums and assets eventually belonging to the shareholder and the creditors who haven't been present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of all it may concern.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party, represented as said before, and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting as said before, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

LANDERICUS HOLDING LIMITED S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.164,

ici représentée par deux de ses gérants, à savoir:

- Madame Cécile CAMODECA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Madame Claire ALAMICHEL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée LANDERICUS PROPERTY ETA S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 144.067 (NIN 2008 2452 703), a été constituée sous la dénomination de SHLF Holdings No. 1 S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire

instrumentant en date du 30 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 248 du 4 février 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 mars 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 881 du 28 avril 2010.

- que le capital social est fixé à QUATORZE MILLE EUROS (€ 14.000.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes attribuées à la société LANDERICUS HOLDING LIMITED S.à r.l.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 18 novembre 2011, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire-vérificateur, la société anonyme EXAUDIT S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982.

Une copie dudit rapport du liquidateur établi en date du 17 novembre 2011, après avoir été signé "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être enregistrée avec lui.

Deuxième résolution

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'associée unique donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

La clôture de la liquidation de la société est prononcée.

Cinquième résolution

Le solde des avoirs de la société, après déduction de tous frais et dépens, sera attribué à l'associée unique.

Sixième résolution

Il est décidé en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou à l'associé qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, agissant comme dit ci-avant, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. CAMODECA, C. ALAMICHEL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 novembre 2011. Relation: ECH/2011/2041. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 novembre 2011

Référence de publication: 2011163994/132.

(110189653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Johnson Controls Luxembourg Holding and Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.025,00.

Siège social: L-1731 Luxembourg, 26, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 156.428.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of the month of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Johnson Controls (U.K.) Limited, a limited company organized and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Unit 9, Marshall Road, Hillmead, Swindon, England and Wales,

hereby represented by Radia Doukhi, attorney at law, residing professionally in Luxembourg.

I. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Johnson Controls Luxembourg Holding and Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.428, incorporated by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Luxembourg, of 8 October 2010, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 December 2010 under number 2692 (the "Company").

II. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended by:

- a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette of 26 January 2011, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7 June 2011 under number 1217; and

- a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette of 16 August 2011, not yet published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Association.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

(i) Increase of the share capital by an amount of EUR 25.- (twenty-five Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euro) to EUR 25,025.- (twenty-five thousand twenty-five Euro) by the issuance of 1 (one) new share ("part sociale") (the "New Share") with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro), having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up;

(ii) Subscription and full payment by contribution in cash by the current Sole Shareholder of the Company of the New Share together with a total share premium amounting to EUR 23,966,917.- (twenty-three million nine hundred sixty-six thousand nine hundred seventeen Euro);

(iii) Subsequent modification of paragraph 1 of Article 8 of the articles of association of the Company; and

(iv) Miscellaneous.

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of EUR 25.- (twenty-five Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand) represented by 1,000 (thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, to an amount of EUR 25,025.- (twenty-five thousand twenty-five Euro) by the issuance of 1 (one) New Share having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro), having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue 1 (one) new share with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, together with a total share premium of EUR 23,966,917 (twenty-three million nine hundred sixty-six thousand nine hundred seventeen Euro).

Subscription/Payment

Thereupon, Johnson Controls (UK) Limited, prenamed, represented as stated here above, declared to subscribe to 1 (one) New Share with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro), and to make payment in full for such share together with a total share premium of EUR 23,966,917 (twenty-three million nine hundred sixty-six thousand nine hundred seventeen Euro), by a contribution in cash amounting to EUR 23,966,942 (twenty three million nine hundred sixty-six thousand nine hundred forty-two Euro) (the "Contribution").

The amount of twenty three million nine hundred sixty-six thousand nine hundred forty two Euro (EUR 23,966,942.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a bank certificate.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the subscription of 1 (one) New Share with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro), by Johnson Controls (UK) Limited, prenamed and full payment of such New Share together with the share premium by the Contribution and to allocate such New Share to Johnson Controls (UK) Limited, prenamed.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 8, first paragraph, of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at EUR 25,025.- (twenty-five thousand twenty-five Euro), represented by 1001 (thousand and one) shares with nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand eight hundred (EUR 6,800.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le seize août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Johnson Controls (U.K.) Limited., une société constituée sous les lois de Grande Bretagne, ayant son siège social au Unit 9, Marshall Road, Hilmead, Swindon, Grande-Bretagne,

ici représentée par Radia Doukhi, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg.

I. La partie comparante déclare être l’ Associé Unique (l’ «Associé Unique») de Johnson Controls Luxembourg Holding et Finance S.à r.l, (société à responsabilité limitée) constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, rue de Hesperange, L-1731 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.428, constituée par un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, du 8 Octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 Décembre 2010 sous le numéro 2692 (la «Société»).

II. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été amendés par:

- un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette du 26 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 7 juin 2011 sous le numéro 1217.

- un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette du 16 Août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

III. La partie comparante, dûment représentée, a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l’ordre du jour suivant:

Agenda

(i) Augmentation du capital social d’un montant de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) de manière à porter son montant actuel de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille Euro) à EUR 25.025,- (vingt-cinq mille vingt-cinq Euro) par l’émission de 1 (une) nouvelle part sociale (la «Nouvelle Part Sociale»), ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

(ii) Souscription et paiement intégral par un apport en numéraire par l’Unique Associé actuel de la Société de la Nouvelle Part Sociale, ensemble avec une prime d’émission d’un montant de vingt-trois millions neuf cent soixante six mille neuf cent dix-sept Euro (EUR 23.966.917,-);

(iii) Modification subséquente du paragraphe 1 de l’article 8 des statuts de la Société; et

(iv) Divers.

Le comparant a demandé le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) afin de porter son montant actuel de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille Euro) représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, à un montant de vingt-cinq mille vingt-cinq Euro (EUR 25.025,-) par l'émission d'une (1) Nouvelle Part Sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre 1 (une) Nouvelle Part Sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de vingt-trois millions neuf cent soixante six mille neuf cent dix-sept Euro (EUR 23.966.917,-).

Souscription / Paiement

Sur ce, Johnson Controls (UK) Limited, prénommée et représentée tel que précisé ci-dessus, a déclaré souscrire à 1 (une) Nouvelle Part Sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), et de payer intégralement la Nouvelle Part Sociale, ensemble avec une prime d'émission de vingt-trois millions neuf cent soixante six mille neuf cent dix-sept Euro (EUR 23.966.917,-), par un apport en numéraire d'un montant de EUR 23.966.942,- (vingt-trois millions neuf cent soixante six mille neuf cent quarante deux Euro (l'Apport).

Le montant de EUR 23.966.942,- (vingt-trois millions neuf cent soixante six mille neuf cent quarante deux Euro) est désormais à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire soussigné par le biais d'un certificat de banque.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la souscription de 1 (une) Nouvelle Part Sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), par Johnson Controls (UK) Limited, prénommée et le paiement intégral de cette Nouvelle Part Sociale, ensemble avec la prime d'émission, par l'Apport et d'attribuer la Nouvelle Part Sociale à Johnson Controls (UK) Limited, prénommée.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'Article 8, premier paragraphe, des Statuts, qui doit se lire comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société s'élève à EUR 25.025,- (vingt-cinq mille vingt-cinq Euro), représenté par 1.001 (mille et une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune.»

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont approximativement estimés à six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Le notaire instrumentant qui maîtrise la langue Anglaise, déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne et qu'en cas de divergences entre le texte Anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Après que l'acte a été lu au mandataire de la personne comparante, qui est connu du notaire par son nom, son prénom, son état civil et son lieu de résidence, ledit mandataire a signé l'acte original avec le notaire.

Signé: Doukhi, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 août 2011. Relation: EAC/2011/11259. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011163336/149.

(110189119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

NVB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 139.459.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 25 novembre 2011

L'an deux mille onze, le 25 novembre, l'actionnaire unique de la société NVB S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Nikolay BOGACHEV de son mandat d'administrateur.

2. Nomination de Monsieur Knut REINERTZ, né le 31 décembre 1963 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35A, Avenue John F. Kennedy, en tant qu'administrateur.

Luxembourg, le 25 Novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011163449/13.

(110188927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Schieben Leichtmetall- und Stahlbau GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.590.

—
Protokoll

Gemäss Umänderungen im Unternehmen vom 1. April 2011 und gegenwärtigem Beschluss vom 22. November 2011 der Schieben Leichtmetall- und Stahlbau GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in D-54294 Trier, Niederkircher Strasse 11, und Zweigniederlassung in L-6633 Wasserbillig, 37cd, route de Luxembourg (vorher L-6688 Mertert, 1, Port de Mertert), wurde beschlossen folgende Umänderungen vorzunehmen:

Zweigniederlassung:

L-6633 Wasserbillig, 37cd, route de Luxembourg
(vorher L-6688 Mertert, 1, Hort de Mertert)

Geschäftsführer der Gesellschaft:

Die Geschäftsführer

- Herr Heinrich SCHIEBEN, wohnhaft in D-54338 Schweich, Brunnenstrasse 44,
 - Frau Ursula SCHIEBEN geborene ORTH, wohnhaft in D-54338 Schweich, Brunnenstrasse 44.
- sind zurückgetreten.

Herr Dr. Eugen OFFERMANN, wohnhaft in D-54338 Schweich, Im Ermesgraben 7, ist neuer und alleiniger Geschäftsführer.

Der Geschäftsführer Herr Eugen OFFERMANN ist einzelvertretungsberechtigt.

Handlungsbevollmächtigter der Zweigniederlassung:

Herr Heinrich SCHIEBEN, wohnhaft in D-54338 Schweich, Brunnenstrasse 44 wird als Handlungsbevollmächtigter abberufen und ersetzt durch:

Herr Dr. Eugen OFFERMANN, wohnhaft in D-54338 Schweich, Im Ermesgraben 7.

Er ist alleine zeichnungsberechtigt.

Trier, den 22. November 2011.

Schieben Leichtmetall- und Stahlbau GmbH

Unterschrift

Référence de publication: 2011164297/31.

(110190099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Moonlight Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 130.338.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 18 novembre 2011

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Joséphine Pallett de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 29 mars 2011.

Tel que proposé par le conseil d'administration de la société tenu le 17 octobre 2011, l'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Nicholas Hood, né à Bromley (Royaume-Uni), le 15 octobre 1974, résidant professionnellement au 40, Portman Square, W1H6DA Londres (Royaume-Uni), comme nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame Joséphine Pallett.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Monsieur Pierre Stemper;
- Monsieur Nicholas Hood;
- Madame Christelle Rétif;
- Monsieur Nikos Stathopoulos;
- Monsieur Stefano Ferraresi;

- Monsieur Naim Gjonaj.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé.

Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprise agréé ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme
Moonlight Capital S.A.
Naim Gjonaj / Pierre Stemper
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011164282/29.

(110190034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Magnetita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.770.

Je vous informe par la présente de ma démission, avec effet immédiat, en tant qu'Administrateur de la société MAGNETITA S.A.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011163411/10.

(110189384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Magnetita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.770.

Je vous informe par la présente de ma démission, avec effet immédiat, en tant qu'Administrateur de la société MAGNETITA S.A.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Jérôme Wunsch.

Référence de publication: 2011163412/10.

(110189384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Mediator S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.542.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163413/10.

(110189172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Invista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 152.000.400,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.097.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 1^{er} décembre 2011 que le siège social de la Société a été transféré du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2011,

II/ Le siège social de KoSa US Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100561, associé unique de la Société, a été transféré du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} décembre 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011164641/24.

(110191284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

SP Assistance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 147.069.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Foetz en date du 28 novembre 2011

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme SP ASSISTANCE S.A. en date du 28 novembre 2011:

- La révocation de l'administrateur actuellement en fonction, Monsieur Roger POURCEL, né le 09/10/1961
- La révocation de l'administrateur actuellement en fonction, Madame Janique COURACHAN, née le 09/12/1963
- La nomination de Madame Muriel, Simone, Lorette ROSSAT, née le 13/12/1968 à AIX-EN-PROVENCE (France) et demeurant 470 Chemin d'Antonelle, 13540 PUYRICARD (France), dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015
- La nomination de Madame Monique, Paulette, Marie MILLE, née 06/12/1945 à AIX-EN-PROVENCE demeurant 290 chemin de la Quille, bât C, 13540 PUYRICARD (France), dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015

Pour extrait conforme

Les membres du bureau

Mr Thierry CHIZAT SUZZONI / Mme Muriel ROSSAT / Mme Monique MILLE

Le Président / Le secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2011164101/22.

(110189780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

**CLC Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Caspian Logistic Company S.à r.l.).**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 149.403.

In the year two thousand eleven, on eleventh day of November.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster.

There appeared:

1. Mr Nurid ALIYEV, engineer, born in Baku (Azerbaijan), on the 19th of May 1973, residing in AZ-1001 Baku, 67, Neftchilar ave, apartment 3, (Azerbaijan), duly represented by Mr Christian ZENNER, manager, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal;
2. Mr Movsum MUSLUM-ZADA, engineer, born in Baku (Azerbaijan), on the 29th of September 1976, residing in AZ-1001 Baku, Istiglalyat 9, apartment 2, (Azerbaijan).

The said proxy will remain, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, attached to the present deed.

The appearing parties, acting as afore mentioned, declare to be the sole shareholders of the company Caspian Logistic Company, S.à r.l., having its registered office at L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre,

Registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), Section B, number 149.403

incorporated by deed drawn up by the undersigned notary on 13 November 2009, registered in the Mémorial C n° 2429, of 14 December 2009,

The shareholders request, by their attorney, the notary to document the following resolutions:

First resolution

The associates have decided to amend the denomination of the Company and to replace the current denomination of „Caspian Logistic Company S.à r.l.. by „CLC Group S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the associates decide to amend Article 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "CLC Group S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Third resolution

The associates have decided to amend the corporate purpose of the Company in order to make it compliant with the business licenses received on 31 October 2011 by the Minister of Middle Classes.

Fourth resolution

As a consequence of the previous resolution, the associates decide to amend Article 2 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 2.** The purpose of the Company is the intermediation of, the provision of consulting services for logistics, transport and IT (Information Technology) services and solutions, and the sale of IT products in Luxembourg and the rest of the world.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.”

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1. Monsieur Nurid ALIYEV, ingénieur, né à Baku (Azerbaïdjan), le 19 mai 1973, domicilié à AZ-1001 Baku, 67 Neftchilar ave, appartement 3, (Azerbaïdjan), ici représenté par Monsieur Christian ZENNER, gérant, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2. Monsieur Movsum MUSLUM-ZADA, ingénieur, né à Baku (Azerbaïdjan), le 29 septembre 1976, domicilié à AZ-1001 Baku, Istiglalayat 9, appartement 2, (Azerbaïdjan).

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée Caspian Logistic Company S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre, Inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 149.403 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 novembre 2009, publié au Mémorial C n° 2429, du 14 décembre 2009,

Les associés ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la Société et de remplacer l'ancienne dénomination de „Caspian Logisitc Company S.à r.l.. par la dénomination de „CLC Group S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 1 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CLC Group S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la Société afin de la conformer aux autorisations d'établissement obtenues en date du 31 octobre 2011.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est tous services d'intermédiation, des services de conseil et de solution dans les domaines de la logistique, des transports, de l'IT (technologie informatique), et la vente de produits informatiques au Grand-Duché de Luxembourg et dans le reste du monde.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Christian ZENNER, Movsum MUSLUM-ZADA, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 novembre 2011. Relation GRE/2011/4115. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163831/133.

(110190260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Melrose Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 9, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.279.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163416/10.

(110189163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Karian S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 104.576.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

NAIRE (MANAGEMENT), S.A., having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC 590488, (the Shareholder), represented by Mrs Antonella GRAZIANO, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 22, 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée established in Luxembourg under the name of KARIAN S.à r.l., with registered office at Luxembourg, incorporated following a deed dated November 18, 2004, published in the Mémorial C N° 177 dated February 26, 2005 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and opening of the liquidation proceedings.
2. Appointment of the liquidator and determination of its powers.
3. Miscellaneous.

has required the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole member decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution the sole member decides to appoint as liquidator of the Company AIM Services S.à r.l., having its registered office in L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme, (the "Liquidator").

Third resolution

The sole member resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the sole member in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NAIRE (MANAGEMENT), S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC 590488, («l'Associé»), représentée par Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 novembre 2011.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé de la société a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous le nom de KARIAN S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 18 novembre 2004, publié au Mémorial C, No 177 du 26 février 2005 (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et ouverture de la procédure de liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs
3. Divers.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède l'associé unique décide de nommer comme liquidateur de la Société:

AIM Services S.à r.l., avec siège social à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme,
(le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GRAZIANO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52609. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163965/98.

(110190067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Men Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.329.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163417/10.

(110188694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Meritan Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.821.

Je vous informe par la présente de ma démission, avec effet immédiat, en tant qu'Administrateur de la société MERITAN HOLDINGS S.A.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011163419/10.

(110189387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

MMR Russia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 107.320.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 21 novembre 2011

L'Assemblée Générale a décidé,

En remplacement de PRICEWATERHOUSECOOPERS S.A R.L., société ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65477,

de nommer le commissaire aux comptes suivant jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- DELOITTE S.A., société ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 67895.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Mandataire

Référence de publication: 2011163424/19.

(110189388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Meriva S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 118.643.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 24 novembre 2011

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg avec effet au 24 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011163631/15.

(110189070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Stalexport Autoroute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.149.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 113.660.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-six day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stalexport Autostrady S.A., a joint stock company incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Mickiewicza 29, 40-085 Katowice, Poland, registered with the District Court Katowice-Wschód of Katowice under number KRS 0000016854 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Lorenzo Barcaglioni, by virtue of a proxy, given in Katowice, Poland on October 21, 2011.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the Sole Shareholder of Stalexport Autoroute S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 December 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number 779 of 19 April 2006, registered in the Commercial Register of Luxembourg (Registre de Commerce et de Sociétés) under number B 113660 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 March 2006, published in the Mémorial number 1184 of 17 June 2006.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight million five hundred and eighty-four thousand five hundred Euro (EUR 8,584,500.-) so as to bring it from its current amount of forty-seven million five hundred and sixty-five thousand euro (EUR 47,565,000) up to fifty-six million one hundred and forty-nine thousand five hundred euro (EUR 56,149,500) through the issuance of three hundred and forty-three thousand three hundred and eighty (343,380) new shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Subscription and Payment

All of the three hundred and forty-three thousand three hundred and eighty (343,380) new shares of the Company, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, have been entirely subscribed and entirely paid up by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, by a contribution in kind consisting of fifty-five point seven three per cent (55.73 %) of the shares of STALEXPORT AUTOSTRADA MALOPOLSKA S.A. ("SAM"), a joint stock company, incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at 20 Piaskowa str., city of Mys³owice, Poland, registered with the register of entrepreneurs under number KRS 0000026895, i.e. thirty-seven thousand and two hundred (37,200) registered ordinary D series shares, having a par value of one thousand Polish zloty (PLN 1 000) each (the "Contribution in Kind") for an aggregate amount of fourteen million euro (EUR 14,000,000) which shall be allocated as follows:

- eight million five hundred and eighty-four thousand five hundred (EUR 8,584,500) shall be allocated to the share capital;

- five million four hundred and fifteen thousand five hundred (EUR 5,415,500) shall be allocated to the legal reserve.

The evidence of the existence and of the value of the Contribution in Kind, i.e. at least of fourteen million euro (EUR 14,000,000), has been produced to the undersigned notary, by presenting a valuation certificate executed by the Sole Shareholder.

The transfer of the shares of SAM is documented through the physical transfer of the global certificates of the shares, object of the Contribution in Kind, to the Company who is holding such global certificates in safekeeping, as it has been justified to the undersigned notary.

As a consequence of the Contribution in Kind one hundred per cent (100 %) of the share capital of SAM is owned by the Company.

The contributor, acting through its proxy, declared that there are no preemption rights nor any other rights attached to the shares of SAM by virtue of which any person might be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him and that the shares are unencumbered and are freely transferable to the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at fifty-six million one hundred and forty-nine thousand five hundred euro (EUR 56,149,500) represented by two million two hundred and forty-five thousand nine hundred and eighty (2,245,980) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present capital increase, are estimated at EUR 6,500.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stalexport Autostrady S.A., une société anonyme régie par les lois de la Pologne, avec siège social à ul. Mickiewicza 29, 40-085 Katowice, Pologne, inscrite au tribunal régional de Katowice sous le numéro KRS 0000016854 (l’“Associé Unique”),

ici représentée par Monsieur Lorenzo Barcaglioni, en vertu d’une procuration donnée à Katowice, Pologne, le 21 octobre 2011.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La comparante est l’Associé Unique de Stalexport Autoroute S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F route d’Esch L-1471 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le “Mémorial”) numéro 779 du 19 avril 2006, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 113660 (la “Société”). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 2006, publié au Mémorial numéro 1184 du 17 juin 2006.

L’Associé Unique, représentant l’intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide d’augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 8.584.500,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-sept millions cinq cent soixante-cinq mille euros (EUR 47.565.000) à cinquante-six millions cent quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 56.149.500) par l’émission de trois cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt (343.380) parts sociales nouvelles de la Société d’une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription et Paiement

Les trois cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt (343.380) parts sociales nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ont été souscrites et libérées entièrement par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit par un apport en nature de cinquante-cinq virgule soixante-treize pour cent (55,73%) des actions de STALEXPORT AUTOSTRADA MALOPOLSKA. ("SAM"), une société anonyme régie par les lois de la Pologne ayant son siège social au 20 Piaskowa Str., Myslowice, Silesia, Pologne, inscrite dans le registre des entrepreneurs sous le numéro KRS 000026895, c.-à-d. trente-sept mille deux cents (37.200) parts sociales de série D, ayant une valeur nominale de mille zloty polonais (PLN 1.000) chacune (l'"Apport en Nature") pour un montant total de quatorze millions d'euros (EUR 14.000.000), qui sera affecté comme suit:

- huit millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 8.584.500) seront affectés au capital social;
- cinq millions quatre cent quinze mille cinq cents euros (EUR 5.415.500) seront affectés à la réserve légale.

L'évidence de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature, c'est à dire quatorze millions d'euros (EUR 14.000.000), ont été apportées au notaire soussigné, par la présentation d'un certificat d'évaluation exécuté par l'Associé Unique.

Le transfert des actions de SAM est documenté par le transfert physique du certificat des parts faisant l'objet de l'Apport en Nature, à la Société qui détient le certificat de parts dans un coffre sécurisé, comme justifié au notaire soussigné.

Suite à l'Apport en Nature, cent pour cent (100%) du capital social de SAM est détenu par la Société.

L'apporteur, agissant par son représentant en vertu d'une procuration, a déclaré qu'il n'existe pas de droit de préemption ou d'autres droits attachés aux actions de SAM par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander que les actions lui soient transférées et que les actions sont libres de toutes charges et librement cessibles à la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinquante six millions cent quarante neuf mille cinq cents euros (EUR 56.149.500) représenté par deux millions deux cent quarante-cinq mille neuf cent quatre-vingt parts sociales (2.245.980) d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.”

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 6.500,-

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. BARCAGLIONI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49037. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164087/138.

(110189739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

MMR Russia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 107.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011163425/10.

(110189389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

MMR Russia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 107.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011163426/10.

(110189390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

MMR Russia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 107.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011163427/11.

(110189391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Gestioni Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.753.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 novembre 2011.

Résolutions:

Le mandat de deux des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas renommer Mr Vincent Thill et décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 comme suit:

Antonio Forte, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

Giorgio Bianchi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur.

commissaire aux comptes:

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011163907/23.

(110190065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Patagonia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 55.361.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de PATAGONIA S.A. tenue le 9 novembre 2011 au siège social:

Il a été décidé de:

Coopter Monsieur Christian THIEBLOT demeurant 15, route de Corsy, CH-1093 La Conversion, à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Grégory GUISSARD, administrateur démissionnaire;

La ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Christian THIEBLOT au poste d'administrateur sera soumise à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012 au cours de laquelle la présente cooptation devra être ratifiée

Le nouveau Conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Madame Natacha KOLODZIEJ – STEUERMANN
- Mademoiselle Estelle MATERA
- Monsieur Christian THIEBLOT

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011164289/21.

(110189778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

ChaoiSky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.020.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 163.085.

In the year two thousand eleven, on the third day of the month of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- HongKong Chaoi Solar Energy Science & Technology Co., Limited, a private company governed by the laws of Hong Kong, having its registered office at Unit E, 15/F, Cheuk Nang Plaza 250 Hennessy Road, Wanchai Hong Kong, registered at the Registrar of Companies of Hong Kong under company number 1555961 ("Chaoi"),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

- Sky Capital Europe S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 97 route du Vin, L-5445 Schengen, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 152.663 ("Sky Capital"),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare being the shareholders (the "Shareholders") of ChaoiSky Solar Energy S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of 7 020 000 EUR, having its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 163.085, and incorporated by a deed of the undersigned notary, dated 7 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2585 dated October 25th, 2011 (the "Company"). The articles of incorporated has been amended by a deed of the undersigned notary, dated October 24th, 2011 not yet published in the Mémorial C.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, therefore declare that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-) so as to raise it from its current amount of seven million twenty thousand Euro (EUR 7,020,000.-) represented by seven million twenty

thousand (7,020,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of ten million twenty thousand Euro (EUR 10,020,000.-) represented by ten million twenty thousand (10,020,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

2. To issue three million (3,000,000) shares (the “New Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the articles of association of the Company (the “Articles”).

3. To accept the subscription of such New Shares by Sky Capital (the “Sky Capital Shares”), by a contribution in cash of a total amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-), and to allocate such Sky Capital Shares to Sky Capital.

4. To amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 3. above, as follows:

“ **6.1. Subscribed and Paid-up share capital.** The Company’s share capital is fixed at ten million twenty thousand Euro (EUR 10,020,000.-) represented by ten million twenty thousand (10,020,000) shares (“parts sociales”) (hereafter, the “Shares”), with a nominal value of one Euro (1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.”; and

5. Miscellaneous.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholders of the Company RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-) so as to raise it from its current amount of seven million twenty thousand Euro (EUR 7,020,000.-) represented by seven million twenty thousand (7,020,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of ten million twenty thousand Euro (EUR 10,020,000.-) represented by ten million twenty thousand (10,020,000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to issue three million (3,000,000) shares (the “New Shares”), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles.

Subscription / Payment

There now appears Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact by virtue of the proxies above-mentioned.

Sky Capital, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Sky Capital Shares and to make payment in full for all such Sky Capital Shares by a contribution in cash of a total amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-); and

The persons appearing declared that all the New Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of three million Euro (EUR 3,000,000.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Further to the above mentioned share capital increase, the share capital of the Company shall be divided and held as follows:

- Chaori, prenamed: 7,014,000 shares; and
- Sky Capital, prenamed: 3,006,000 shares.

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles so as to reflect the resolutions adopted above, as follows:

“ **6.1. Subscribed and Paid-up share capital.** The Company’s share capital is fixed at ten million twenty thousand Euro (EUR 10,020,000.-) represented by ten million twenty thousand (10,020,000) shares (“parts sociales”) (hereafter, the “Shares”), with a nominal value of one Euro (1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand three hundred euro (€ 3,300.-).

Declaration

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le troisième jour du mois de Novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- HongKong Chaori Solar Energy Science & Technology Co., Limited, une société privée constituée sous les lois de Hong Kong, ayant son siège social à Unit E, 15/F, Cheuk Nang Plaza 250 Hennessy Road, Wanchai, Hong Kong, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro de société 1555961 («Chaori»),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé.

- Sky Capital Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 97 route du Vin, L-5445 Schengen, avec un capital social de douze mille cinq cent Euros (12 500.- EUR) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.663 («Sky Capital»),

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent être les associés (les «Associés») de ChaoriSky Solar Energy S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de sept millions vingt mille Euros (7 020 000, - EUR), ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B163.085, et constituée par un acte du notaire instrumentant, en date du 7 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2585 du 25 octobre 2011 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 octobre 2011, non encore publié au Mémorial C.

III. Les parties comparantes, représentées comme mentionnée ci-dessus, déclarent en conséquence que la présente assemblée est valablement constituée, et, ayant reconnue être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions d'Euros (3 000 000.- EUR), pour le porter de son montant actuel de sept millions vingt mille Euros (7 020 000,- EUR) représenté par sept millions vingt mille parts sociales (7 020 000), ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, à un montant de dix millions vingt mille Euros (10 020 000,- EUR) représenté par dix millions vingt mille (10 020 000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

2. Emettre trois millions (3 000 000) de parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux statuts de la Société (les «Statuts»).

3. Accepter la souscription de ces Nouvelles Parts Sociales par Sky Capital (les «Parts Sociales de Sky Capital»), par un apport en numéraire d'un montant total de trois millions d'Euros (3 000 000,-), et allouer ces Parts Sociales de Sky Capital à Sky Capital;

4. Modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts de façon à refléter les résolutions adoptées sous les points 1 à 3 ci-dessus, de la façon suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à dix millions vingt mille Euros (10 020 000, - EUR) représenté par dix millions vingt mille (10 020 000) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»; et

5. Divers

La partie comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de trois millions d'Euros (3 000 000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de sept millions vingt mille Euros (7 020 000,- EUR) représenté par sept millions vingt mille parts sociales (7 020 000), ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, à un montant de dix millions vingt mille Euros (10 020 000,- EUR) représenté par dix millions vingt mille (10 020 000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT d'émettre trois millions (3 000 000) de parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts.

Souscription / Paiement

Comparaît maintenant Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, en sa qualité de mandataire dûment autorisée en vertu des procurations données sous seing privé visées ci-dessus.

Sky Capital, précitée, agissant par le biais de sa mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de Sky Capital, et libérer intégralement toutes ces Parts Sociales de Sky Capital par un apport en numéraire d'un montant total de trois millions d'Euros (3 000 000,- EUR); et

Les comparantes déclarent que ces Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées en espèces et que la somme totale de trois millions d'Euros (3 000 000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée, le capital social de la Société est reparti comme suit:

- Chaori, précitée: 7 014 000 parts sociales; et
- Sky Capital, précitée: 3 06 000 parts sociales.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts de façon à refléter les résolutions adoptées ci-dessus, de la façon suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à dix millions vingt mille Euros (10 020 000,-EUR) représenté par dix millions vingt mille (10 020 000) parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") d'une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement trois mille trois cents euros (€ 3.300,-).

Déclaration

Le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait aux comparantes, connue du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14962. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011163112/173.

(110188899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Myrtle S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 137.310.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'assemblée générale ordinaire des associés tenue en date du 9 novembre 2011 que:
- Le siège social de la société est transféré au L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011163432/12.

(110189584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

N Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.925.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163433/10.

(110188909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

N.G.C. Titrisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N.G.C. TITRISATION S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011163435/11.

(110189346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Maxfrites S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.607.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société en date du 4 octobre 2011 à 10.00 heures

L'assemblée générale renouvelle pour une période de 6 ans les mandats de l'administrateur délégué et des administrateurs suivants:

Monsieur Marc DEFAYS, président, administrateur et administrateur-délégué, né à Stavelot (B) le 25.06.1954, demeurant à B – 4780 Recht, 31, Weiherstrasse

Madame Maune DEFAYS, administrateur, née à St. Vith (B) le 05.04.1983, demeurant à B – 4845 Jalhay, 22, C5, Rue François Michoel

Monsieur Mikel DEFAYS, administrateur, né à St. Vith (B) le 04.02.1980, demeurant à B – 4780 Recht, 12, Obermeilvenn

Ces mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017.

L'assemblée renouvelle également jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2017 le mandat du commissaire aux comptes Geneviève DUPONT, née à Stavelot (B) le 01.04.1923, demeurant à B – 4970 Stavelot, 8, Avenue des Démineurs

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2011164718/21.

(110190681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

River Melody Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.791.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of November.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Belgon Limited, having its registered office at 2, Corner Prodromou & Zinonos Kitieos, Palaceview House, 2064, Nicosia, Cyprus,

Hereby represented by Annick Braquet, with professional address in L1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of River Melody S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1653 Luxembourg, 28, avenue Charles de Gaulle, incorporated by a deed of the undersigned notary, on September 27, 2010, published on the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 2419 of November 10, 2010.

- that, the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the sole partner considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The sole partner resolves to amend the signatory power of its managers and decides the subsequent amendment of article 12 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Third resolution

The sole partner decides to appoint with an immediat effect two new managers for an unlimited period:

- Mrs. Christelle Ferry, born on October 10, 1970 in Metz (France), having her professional address at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle;

- Mr. Sjors van der Meer, born on October 31, 1978 in Utrecht (The Netherlands), having his professional address at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the french version:

L’an deux mil onze, le vingt-trois novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Belgon Limited, ayant son siège social au 2, Corner Prodromou & Zinonos Kitieos, Palaceview House, 2064, Nicosie, Chypre,

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé actuel de la société River Melody S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 27 septembre 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2419 du 10 novembre 2010.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier les pouvoirs de signature de ses gérants et décide de modifier en conséquence l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de tout membre du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions

pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer avec effet immédiat deux nouveaux gérants pour une durée illimitée:

- Madame Christelle Ferry, née le 10 octobre 1970 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle;

- Monsieur Sjors van der Meer, né le 31 octobre 1978 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52435. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164860/150.

(110190342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

TaeKwonDo Team Beckerich, Association sans but lucratif.

Siège social: Beckerich,
R.C.S. Luxembourg F 8.918.

—
STATUTS

Entré les soussignés

1. Bousson Edouard

1, rue Hiehl

L-8507 Redange/Attert

Nationalité: Luxembourgeoise

Profession: Agent Technico-commercial

Tél. 62 93 09

2. Bastian Klaus

6, Allée des Tilleuls

L-8508 Redange/Attert

Nationalité: Allemand-Français

Profession: Commerçant Informatique en Retraite

Tél. 62 30 11, Fax: 62 30 12

3. Kirtz Laurent

1, rue Prince Henri

8551 Noerdange

Nationalité: Luxembourgeoise

Profession: Employer de P&T

Tél. 62 19 75

4. Thill Théa

8, rue Principale

Hovelange

Nationalité: Luxembourgeoise

Profession: femme de ménage

Tél. 63 05 85

5. Welfring Marco

2a, rue Village

7472 Saeul

Nationalité: Luxembourgeoise

Profession: Couvreur

Tél. 63 85 36

Et tous ceux qui, acceptent les dispositions des présents statuts deviendront membres par la suite.

Elle a été fondée en date de ce jour. Tae Kwon-Do «Team Beckerich», association sans but lucratif qui sera régie par les présents statuts, par la loi du 4 mars 1994, par les statuts et les règlements de la Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (F.L.A.M.) et par les statuts et règlements de la World Tae Kwon-Do Federation (W.T.F.).

Beckerich, le 13. Novembre 1998

Siège social: la commune de Beckerich

Le Comité:

BOUSSON EDOUARD / Bastian Klaus / Kirtz Laurent / Thill Théa / Welfring Marco / Romao Paulo
Président / Secrétaire / Trésorier / 1 Membre / 2 Membre / Entraîneur

STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination, Siège, Durée.

a.) L'association porte la dénomination suivante: Tae Kwon-Do Team Beckerich association sans but lucratif. Elle est régie par la loi du 4. Mars 1994 et par les présents statuts.

b.) Elle a son siège dans la commune de Beckerich

c.) La durée est illimitée.

d.) L'association s'efforce de créer et d'entretenir, par tous moyens, des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportif de ses adhérents et de représenter ces intérêts auprès des autorités.

Elle peut se porter locataire d'immeubles pour faciliter l'exécution de son objet.

Art. 2. Objet de l'association.

a.) L'association a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement à la pratique du Tae Kwon-Do, art martial coréen, ou susceptible d'en favoriser la promotion ou le développement.

b.) Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales ayant un but identique au sein, ou plus généralement ayant comme but la pratique ou la promotion du sport.

Art. 3. Membres.

a.) L'association se compose de:

- Membres actifs, lesquels sont représentés par de délégués dûment mandatés. Le nombre des membres actifs ne peut être inférieur à trois;

- membres d'honneurs;

- membres protecteurs ou/et donateurs.

b.) Toutes personnes désirant devenir membre de l'association doit faire une demande d'adhésion au comité. Celui-ci statuera sur l'admission.

c.) La qualité de membre actif se perd par la démission ou par l'exclusion. Le membre démissionnaire adressera sa démission au comité.

d.) Tout membre qui ne paye pas les cotisations qui lui incombent est considéré comme démissionnaire. Le comité peut prononcer l'exclusion de tout membre qui a manqué gravement aux lois de l'honneur, ou qui cause ou a causé à l'association un préjudice matériel ou moral. La décision sera prise par le comité à la majorité des deux. Le membre exclu pourra interjeter appel auprès de la prochaine assemblée générale. Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisation qu'il a versées.

e.) Lors de l'assemblée général la cotisation annuelle sera fixée et le mode et la date de paiement sera déterminé.

Art. 4. Administration.

a.) Les organes de l'association sont:

1. L'assemblée générale

2. Le comité

3. Le collège des commissaires vérificateurs

b.) L'assemblée générale est ordinaire ou extraordinaire. L'assemblée générale ordinaire a lieu un fois par an et cela pendant le premier trimestre de l'année.

c.) Les membres sont invités à l'assemblée générale par courrier postal dix jours avant la date de celle-ci. Dans le courrier sera indiqué l'ordre du jour de l'assemblée générale.

d.) Lors d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire les membres mineurs seront représentés par leur tuteur légal et celui-ci aura un droit de vote, par membre inscrit.

e.) Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le comité chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou sur demande écrite d'un cinquième des membres actifs.

f.) L'assemblée générale est l'organe suprême et a les pouvoirs les plus étendus. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

1. La modification des statuts.
2. La nomination et la révocation des administrateurs.
3. L'approbation du budget annuel et des comptes établis par le comité.
4. La fixation des cotisations annuelles.
5. La nomination et la révocation des commissaires vérificateurs.
6. La dissolution de l'association.

g.) Les décisions de l'assemblée générale seront consignées dans un registre spécial déposé au secrétariat de l'association.

h.) L'association est administrée par un comité, se composant de trois membres au moins. Les membres du comité sans charge définies seront élus par l'assemblée générale pour une durée d'un année et les autres pour deux ans. Les membres sortant du comité sont rééligibles et leurs fonctions n'expirent qu'après leur remplacement. En cas de vacances d'un siège, un remplacement sera prévu par le premier suppléant ou à défaut de suppléant par la prochaine assemblée générale ordinaire ou extraordinaire. Pour une demande d'adhésion au sein du comité une candidature devra être adressé au Président du club, qui en fera part aux membres du comité. Cette candidature devra être envoyée avant l'assemblée générale.

i.) Le comité doit se réunir au moins six fois par an. Les membres du comité seront convoqué par courrier. Ces réunions auront lieu chaque fois que les intérêts de l'association les réclament ou bien que la majorité des membres du comité le demandent.

j.) Les décisions du comité sont prises à la majorité simple des voix présentes. En cas d'égalité des voix, celle du Président est prépondérante.

k.) Les procès-verbaux des réunions du comité sont reprises dans un registre
Et doivent être signé par le président et par le secrétaire.

l.) Tous les postes du comité sont honorifiques.

m.) Le comité désignera parmi ses membres le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.

n.) L'association est engagée par la signature du président et d'un autre membre du comité. Ces derniers engagent l'association dans la limite des pouvoirs qui leur sont conférés.

o.) Le comité dresse le bilan de l'année écoulée ainsi que le budget de l'année à venir et les soumet aux membres du club lors de l'assemblée générale pour approbation et décharge. Le trésorier est chargé de la gestion financière de l'association. Il signe les pièces comptables conjointement avec le président ou son remplaçant.

p.) L'année comptable est celle du calendrier.

q.) L'assemblée générale élit deux commissaires vérificateurs dans les mêmes conditions et pour la même durée que les membres du comité sans charge définie. Les commissaires vérificateurs ont pour mission de contrôler les comptes présentés par le comité et la gestion du trésorier.

Art. 5. Dissolution.

a.) La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par l'assemblée générale, spécialement convoquée à cette fin. La dissolution ne sera effective que si les deux tiers des membres actifs sont présents ou représentés, par dérogation, et si une majorité des deux tiers des voix est pour la dissolution.

b.) En cas de dissolution l'actif de l'association sera transféré à un office social de commune où elle a son siège social.

Art. 6. Cotisations.

Mineurs jusqu'à 13 ans: 3000,-/an ou 1500,-/semestre

Etudiants et adolescentes: 3500,-/an ou 1750,-/semestre

Adultes: 4000,-/an ou 2000,-/semestre

Art. 7. Disposition diverses. Tout ce qui n'est pas expressément prévu aux présents statuts sera régi par la loi du 4 mars 1994 et par les statuts et règlements de la Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (F.L.A.M.) et par ceux de la World Tae Kwon Do Federation (W.T.F.).

En cas de contestation, le texte français fait foi en tant qu'original adopté par l'assemblée fondatrice.

Vu et approuvé

Enregistré à Redange-s-Attert, le 8 JAN. 1999. Reçu cinq cent francs fr. 500.-

Beckerich, le 22.12.1998.

Signatures

Le Conseil communal

Référence de publication: 2011163747/145.

(110189352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Nanna II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.889.

L'adresse de Triton III LuxCo B 13 S.à r.l. a été transférée à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Nanna II S.C.A

Un mandataire

Référence de publication: 2011163436/12.

(110188808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Naya Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 146.245.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63067 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163438/10.

(110189210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

KoSa Foreign Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.835.018.750,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.563.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 1^{er} décembre 2011 que le siège social de la Société a été transféré du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2011.

II/ Le siège social de KoSa Foreign Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100565, associé de la Société, a été transféré du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} décembre 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011164655/24.

(110191283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Neo Liquidation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 163.609.

Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26- 28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Neo Liquidation S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011163440/14.

(110188806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Neo Liquidation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 163.609.

L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transférée à 29 Esplanade, JE2 3QA St Helier Jersey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Neo Liquidation S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011163441/12.

(110188806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Negentropy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 152.401.

Je vous informe par la présente de ma démission, avec effet immédiat, en tant qu'Administrateur de catégorie A de la société NEGENTROPY HOLDING S.A.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011163443/10.

(110189392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Trojan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 164.045.

EXTRAIT

Le 17 novembre 2011, les Actionnaires de la société Trojan Investments S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Monsieur David Barker est révoqué du conseil de gérance avec effet immédiat suite à sa démission;
- 2) Monsieur Kevin Whale, né le 6 mai 1959 à High Wycombe, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni, est nommé membre du conseil de gérance avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Trojan Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011164307/18.

(110190003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Naya Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 146.245.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "Naya Luxco S.à r.l.", a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, incorporated by deed drawn up and enacted on the 6th of May 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1.173 of the 16th of June 2009, inscribed at trade register Luxembourg section B number 146.245, (hereinafter referred to as the "Company")

The meeting is presided by Mrs Flora GIBERT, lawyer, residing in Luxembourg

The chairwoman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairwoman requests the notary to act that:

I.- The sole partner represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 2,900 (two thousand nine hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Transfer of the registered office of the Company.

2) Amendment of Article 5, first sentence of the Company's bylaws, which will henceforth read as follows:

" **Art. 5. First sentence.** The Company has its registered office in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg".

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution:

It is decided to transfer the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, with effect as from December 1st, 2011.

Second resolution:

It is decided to amend the first sentence of article 5 of the Company's bylaws, which will henceforth read as follows:

" **Art. 5. First sentence.** The Company has its registered office in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Naya Luxco S.à r.l.", ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, constituée suivant acte reçu le 6 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1.173 du 16 juin 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 146245, (ci-après dénommée «la Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2.900 (deux mille neuf cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société.

2.- Modification de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Première phrase.** Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand Duché de Luxembourg. »

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé de transférer le siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L8030 Strassen, avec effet au 1^{er} décembre 2011.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Première phrase.** Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand Duché de Luxembourg. »

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51912. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163437/89.

(110189199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

C.S.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.830.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au Siège Social en date du 11 novembre 2011

Reconduction des mandats des administrateurs Monsieur Henri POULLES, né le 11/12/1938 à Luxembourg, demeurant au 10 rue de la Chapelle à L-9188 Vichten (Luxembourg) et Monsieur Jeannot SCHROEDER, né le 12/08/1969 à Ettelbrück (Luxembourg), demeurant au 37 rue de Canach à L-5328 Schuttrange (Luxembourg), jusqu'à l'assemblée Générale Annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
C.S.D. S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011163675/17.

(110189523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Negentropy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 152.401.

Je vous informe par la présente de ma démission, avec effet immédiat, en tant qu'Administrateur de catégorie B de la société NEGENTROPY HOLDING S.A.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Jérôme Wunsch.

Référence de publication: 2011163444/10.

(110189392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Net & Clean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 30, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 83.763.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163446/9.

(110188768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Europa (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.229.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 131.077.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 6 septembre 2011

En date du 6 septembre 2011, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes;

- d'accepter la démission de Monsieur J. Christopher FLOWERS de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Sally ROCKER, née le 25 juillet 1954 à Ohio, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 717, Fifth Avenue, 26th Floor, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Laetitia AMBROSI, née le 12 mars 1975 à Lyon, France, résidant professionnellement au 717, Fifth Avenue, 26th Floor, 10022 New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Phil WILLIAMS, né le 22 octobre 1968 à Carmathen, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Anne de MOEL, née le 22 août 1979 à Breda, Pays-Bas, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante;

- Monsieur Dan KATSIKAS, gérant de catégorie A
- Madame Sally ROCKER, gérant de catégorie A
- Madame Laetitia AMBROSI, gérant de catégorie B
- Monsieur Phil WILLIAMS, gérant de catégorie B
- Madame Anne de MOEL, gérant de catégorie B

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Europa (Lux) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011164532/35.

(110190323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

New Bistrot S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 31, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 67.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163447/10.

(110189047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

NVB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.459.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 25 novembre 2011

L'administrateur unique a décidé de transférer le siège social de la société du L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen au L-1855 Luxembourg, 35A, Avenue John F. Kennedy avec effet au 25 novembre 2011.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011163450/11.

(110189349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

O.F.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.050.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 76.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163451/10.

(110189552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Strategic Management Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011166573/9.

(110192850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Embassair Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 106.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165311/9.

(110192174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.
